

1ÈRE ÉDITION 2021

CABARIOT INFOS

L'écho du bourg et des villages



Mairie de CABARIOT

32 rue des Gabares
17430 CABARIOT

05.46.83.71.54 

mairie@cabariot17.fr 

<https://www.cabariot.fr/> 

Mairie de Cabariot 



CABARIOT

CHARENTE-MARITIME

17430

EDITORIAL



Cabariotaises, Cabariotais, Chers amis,

Nous allons peut-être, enfin, voir la fin de cette période difficile d'épidémie.

Depuis plus d'un an, la vie tourne au ralenti, et malgré tous nos efforts, cela a été particulièrement pénible pour chacune et chacun d'entre nous.

Donc, souhaitons que cela ne soit plus qu'un mauvais souvenir dans les semaines qui viennent et que nous puissions reprendre nos activités. En particulier, nos nombreuses associations, nos commerces qui ont souffert de cette difficile période. Montrons-leur qu'on ne les a pas oubliés !

Concernant le Centre de loisirs : malgré un léger retard, les travaux entament leur dernière ligne droite. Il devrait être opérationnel pour les vacances d'été, même si certains détails sont encore à réaliser.

Le local associatif près du terrain de pétanque sera installé courant juillet.

Le parcours santé autour de l'étang sera entièrement rénové dans les prochaines semaines.

Quant à la fibre, 76% des foyers Cabariotais sont actuellement éligibles. Pour les autres, dont je fais partis, il faudra encore patienter quelques mois afin que l'on puisse tous y avoir accès.

À l'instar de nombreuses communes, nous avons réduit l'éclairage public : 06h30/22h00

Cela peut représenter quelques petits inconvénients, mais c'est une mesure à la fois économique (l'éclairage public représente un budget de plus de 10 000 €/an) et également écologique (économie d'énergie).

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Cabariot Infos, et je me tiens, avec les élus à votre entière disposition.

Tous mes remerciements à l'égard de l'ensemble du personnel communal qui ne ménage pas ses efforts afin de vous satisfaire au mieux !

Bien à vous,
Christian BRANGER, Maire.



**QU'UN BEL ÉTÉ VOUS
ACCOMPAGNE !**

GESTION MUNICIPALE RÉUNIONS DU CONSEIL

■ RÉUNION DU 01 FÉVRIER 2021 ■

M. le Maire a présenté ses vœux pour 2021 aux membres présents et a transmis également les Vœux de nombreux élus Sénateurs, Conseillers Régionaux et Départementaux, Maires, Associations, Entreprises, etc..

- MISE A JOUR DU PLAN DE SAUVEGARDE -

M. BORGNIET Patrice, Conseiller Municipal Suppléant, a procédé à la mise à jour du « Plan de Sauvegarde » de la Commune.

Le Plan de Sauvegarde initial date de 2015 et par conséquent a nécessité une mise à jour complète. D'autre part, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) destiné à l'ensemble la population n'a jamais été réalisé. Il est rappelé que ce document est un document obligatoire. Pour rappel : le Plan de Sauvegarde

* Dresse un état de la Commune (population – Etablissements recevant du Public – Entreprises – Exploitations agricoles,

* Evalue les risques susceptibles d'impacter la Commune,

Ces risques sont : la tempêtes, les inondations, le transport des matières dangereuses sur la RD 137 et 14A 837 et la voie ferrée. Dans une moindre mesure, la neige et le verglas, les séismes.

* Définit :

- l'organisation communale de crise,

- les principales actions à mener,

- les moyens et ressources à disposition.

Après avoir pris connaissance de ce document d'une centaine de pages, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a remercié chaleureusement M. BORGNIET Patrice pour son investissement à l'égard des affaires communales et le travail considérable qu'il a fourni.

Chaque Conseiller Municipal sera destinataire de ce document pour en prendre connaissance en détail et pour avis.

Un ou plusieurs exercices seront réalisés afin de tester la mise en application de ce Plan de Sauvegarde en cas de sinistre majeur. L'achat d'un mégaphone est envisagé.

M. BORGNIET a informé également qu'un « Plan Familial de Mise en Sureté » sera réalisé et mis sur le site de la Commune. En effet, toutes les personnes doivent être en mesure, en attendant les secours, de mettre leur famille et leurs biens en sureté.

- RÉFÉRENT GROUPEMENT DE COMMANDES « TAILLE DES HAIES » -

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a mis en place un Groupement de Commandes pour l'entretien des haies. Les actions proposées sont entre autres :

- élagage avec ou sans broyage, abattage...

Les tâches sont réalisées à la demande.

Le prestataire retenu est l'Établissement RAMBEAU de CHAMPAGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a pris bonne note de cette information et a désigné comme référent M. BOISSON Ulrich.

- VENTE IMMEUBLE 27 RUE DES GABARES -

M. HAZENBERG Johan et Mme BERTOLDI Séverine, Gérants de la Boulangerie-Pâtisserie située 27 Rue des Gabares souhaitent acquérir l'ensemble immobilier qu'ils occupent depuis 2013. Plusieurs estimations ont été sollicitées (Direction Générale des Finances Publiques - Service du Domaine, Notaire...) et le prix de vente moyen se situe entre 150 000 € et 170 000€. Cet ensemble immobilier est cadastré section D n° 743 – D n° 572. Il comprend une partie commerce (laboratoire et magasin) ainsi qu'une partie habitation avec garage et jardin.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité, a émis un avis favorable pour vendre à la SARL « HAZENBERG & BERTOLDI. » l'ensemble immobilier cité ci-dessus au prix de 165 000 € net vendeur. Une clause sera mentionnée dans l'acte de vente afin que soit conservée pendant une durée de 20 ans minimum l'activité commerciale de la Boulangerie-Pâtisserie.

GESTION MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL

- GROUPEMENT DE COMMANDES « TRANSPORTS » -

Considérant le projet d'un groupement relatif à l'achat de prestations de transport pour des activités scolaires et périscolaire entre la CARO, la ville de Rochefort et plusieurs collectivités du territoire dont la commune de CABARIOT,

Considérant que les prestations envisagées étant de même nature, plusieurs collectivités du territoire ont exprimé leur volonté de procéder à une globalisation de leurs besoins, afin de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir une prestation homogène tout en réduisant le nombre de procédures de marchés publics,

Considérant la désignation de la CARO comme coordonnateur dudit groupement,

Considérant la nécessité d'une convention constitutive du groupement de commandes définissant entre autres, l'objet, la durée et le fonctionnement de celui-ci et précisant les missions respectives du mandataire (coordonnateur) et des membres,

Le Conseil Municipal a accepté les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'achat de prestations de transport pour des activités scolaires et périscolaires,

- TRAVAUX CHEMINS RURAUX – MARAIS DE ST CLEMENT -

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins de marais de « Saint-Clément » sont en très mauvais état et qu'il a chargé Monsieur BOISSON Ulrich, 3e Adjoint, d'effectuer un appel d'offres. Cet appel d'offres a été réalisé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a retenu celle de l'Entreprise LONGUEPEE de Muron pour un montant de 50 443.00€ HT. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental.

- VENTE OU RÉNOVATION IMMEUBLE 39 RUE DES GABARES -

La décision de le vendre ou de rénover l'immeuble situé 39 rue des Gabares achetée par EPF le 19/11/2013 et rétrocédée à la Commune le 24/01/2017 a été soumise au Conseil Municipal.

Certains conseillers pensent que des travaux seraient trop coûteux et qu'il serait préférable de vendre. Les autres souhaiteraient qu'un projet soit proposé avant de prendre une décision trop hâtive. Après en avoir longuement débattu et les avis étant partagés, Un vote à main levée a été réalisé. Il en ressort :

- 6 conseillers sont POUR la vente de l'immeuble.

- 8 conseillers sont CONTRE

- 1 conseiller s'abstient.

En conséquence, une étude de faisabilité sera réalisée et la décision finale du Conseil Municipal sera prise lorsque tous les éléments du projet seront connus.

- VENTE TERRAIN T.D.F -

La Société T.D.F dont le siège social est à MONTRouGE (92) souhaiterait acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section ZV n°114 (160 m2) au lieu-dit « Bois de la Chancellerie » afin d'y implanter une station radioélectrique composée d'équipements techniques et d'un pylône supportant des antennes.

Une étude de compatibilité avec l'équipement technique d'ORANGE a été fournie. Après concertation avec T.D.F, le prix de vente proposé est de dix mille euros (10 000 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour vendre à T.D.F les 160 m2 nécessaires à l'implantation d'une station radioélectrique au prix de 10 000 €.

Les frais de l'acte authentique seront supportés par l'acquéreur qui s'y oblige, ainsi que les frais accessoires (actes, géomètre expert, ..).

- CONVENTION S.P.A 2021 -

Chaque commune a obligation, selon l'article L.211-24 du Code Rural, de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Depuis l'an 2000, la Commune de Cabariot confie cette mission à la SPA de Saintes, Refuge du Bois Rulaud. En contrepartie, la commune s'engage à verser une cotisation calculée en fonction du nombre d'habitants. Le tarif appliqué pour 2021 est de 0.465 € par habitant soit 1364 hab. x 0.465 € = 634.26 €.

GESTION MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL

- RECONDUCTION DU CONTRAT D'EXPLOITATION DU SNACK-BAR -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'ouverture du snack-bar « L'Escapade » du samedi 13 mars au dimanche 10 octobre 2021. Le contrat d'occupation et d'exploitation du snack-Bar signé le 10/03/2017 et ses avenants sont reconduits pour une durée de 3 saisons soit jusqu'à fin octobre 2023.

Le montant de la redevance mensuelle durant la période d'ouverture, est de 350 €. Un état des lieux sera effectué avant l'ouverture du snack.

- BILAN COMPTABLE AU 31.12.2020 -

M. CHARPENTIER Gaël a présenté au Conseil Municipal les résultats comptables de la Commune arrêtés au 31/12/2020 qui se présentent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats reportés	+ 171 059.35 €	+ 148 184.19 €
Résultats Exercice 2020 :	+ 15 623.02 €	+ 139 355.32 €
Résultats définitifs	+ 186 682.37 €	+ 287 539.51 €
Soit un excédent global au 31.12.2020 de	<u>474 221.88 €</u>	
Restes à réaliser :		
Dépenses 606 638.00 €		
Recettes 330 029.00 €	<u>- 276 609.00 €</u>	RÉSULTATS DÉFINITIFS : + 197 612.88 €

Il présente également la situation financière de 2019 qui nous a été transmise par la Trésorerie de Rochefort et qui met en comparaison la Commune de Cabariot avec le Département, la Région et la Nation (en € par habitant de même catégorie démographique). Cette analyse appelle quelques observations notamment au niveau des charges du personnel (représentent 51 % des dépenses de fonctionnement contre 47 % pour la Région), des Subventions (78 % contre 3 % au niveau régional) et de la Dette (624 €/hab contre 540 € pour la Région). Tous ces éléments seront étudiés lors de l'élaboration du Budget 2021.

■ RÉUNION DU 08 MARS 2021 ■

- PROJET SCHÉMA DE DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE -

M. BOUDEAU Frédéric, Responsable de la RESE de Pont L'Abbé d'Arnoult et M. MAZIERE Joël, Coordinateur Contrôleur DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) sont venus présenter le projet du futur Schéma de Défense Extérieure Contre l'incendie pour la commune de CABARIOT.

* La réglementation relative à ce schéma a été rappelée.

* L'analyse de la DECI existante a permis de répertorier les zones protégées, les zones protégées à améliorer et les zones non protégées.

* L'ensemble des risques ont été analysés par secteur géographique et des solutions sont proposées et chiffrées par ordre de priorité.

Une première estimation évalue la mise en place de ce Schéma à 244 200 € HT (terrassements, pose des citernes souples, branchements d'eau, clôtures de 2m de hauteur).

Il faudra bien évidemment contacter les propriétaires, faire borner et acheter les terrains, ce qui entraînera un coût supplémentaire d'environ 45 000 €.

M. BOISSON Ulrich, 3ème Adjoint est missionné pour rencontrer tous les propriétaires.

Ce dossier pourra bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 60 % et d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

Dès qu'un avis favorable aura été donné par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Conseil Municipal devra prendre une délibération pour validation.

GESTION MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil Municipal a voté ensuite les comptes administratifs de l'exercice 2020 et a arrêté ainsi les comptes :

COMMUNE DE CABARIOT

INVESTISSEMENT

Dépenses Prévu : 1 434 912.54 € Réalisé : 527 109.75 €

Recettes - 1 434 912.54 € - 713 792.12 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévu : 1 058 442.19 € Réalisé : 815 822.64 €

Recettes - 1 058 442.19 € - 1 103 125.86 €

RESTES À RÉALISER

Dépenses investissement : 606 638.00 €

Recettes investissement : 330 029.00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : + 186 682.37 €

Fonctionnement : + 287 303.22 €

Résultat : + 473 985.59 €

LOTISSEMENT DE L'ÉTANG

INVESTISSEMENT

Dépenses Prévu : 155 528.81 € Réalisé : 79 215.00 €

Recettes - 155 528.81 € - 155 528.81 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévu : 299 877.18 € Réalisé : 75 697.23 €

Recettes - 299 977.18 € - 288 370.20 €

Résultat de Clôture de l'exercice :

Investissement : + 76 313.81 €

Fonctionnement : + 212 672.97 €

Résultat : + 288 986.78 €

SECTION DE COMMUNE

Dépenses Prévu : 16 355.62 € Réalisé : 10 008.67 €

Recettes Prévu : 16 355.62 € Réalisé : 16 355.83 €

soit un excédent global de 6 347.16 € au 31/12/20.

- BUDGET 2021 -

est en cours de préparation et la Commission des Finances se réunira le mardi 30 mars 2021 à 18h30 pour définir quels seront les programmes d'investissement à retenir en fonction des crédits disponibles.

Les charges et les recettes de fonctionnement devront également être analysées.

Pour rappel : le budget doit être voté avant le 15 avril prochain.

- PHOTOCOPIEURS GROUPE SCOLAIRE ET MAIRIE -

Deux photocopieurs couleurs seront installés prochainement à la Mairie et au Groupe Scolaire par la Société FACTORIA GSO de Royan en remplacement des copieurs existants.

Le contrat actuel est clôturé et remplacé par un nouveau contrat avec engagement sur 5 ans.

- DÉCLARATION PRÉALABLE – CLÔTURES -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de soumettre les travaux d'édification de clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

- P.L.U CHAMPDOLENT -

Le Plan Local d'Urbanisme, arrêté le 21 décembre 2020 par la Commune de CHAMPDOLENT nous a été adressé pour avis.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'ayant aucune observation à formuler, a émis un avis favorable.

GESTION MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL

- DELEGUES RÉFÉRENTS – FREDON -

La Commune de Cabariot est adhérente à la FREDON, Fédération qui assure avec le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles, la régulation de certains nuisibles, entre autres :

- Les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués), le campagnol des champs, les chenilles Défoliatrices, le frelon asiatique...

- M. BOISSON Ulrich

- M. NADEAU Jean-Pierre,

Ont été désignés délégués référents.

- TRAVAUX DIGUE DE CANDE -

Le devis établi par l'Entreprise VALERY CORNUAULT de La Vallée pour des travaux sur la digue au lieu-dit « Candé » a été présenté au Conseil Municipal. Celui-ci s'élève à la somme de 5 360.00 € HT – 6 432.00 € TTC.

Ces travaux seront pris en charge à hauteur de 3000 € par l'Association Foncière et le reste par la Commune soit 3432.00 €.

- PÉRIL 17 RUE HUGUES DE TAULNAY -

Un Arrêté de Péril a été pris le 13 novembre 2020 concernant l'immeuble situé 17 Rue Hugues de Taulnay. Le propriétaire de l'immeuble disposait d'un délai de 3 mois pour exécuter la totalité des travaux prescrits dans le rapport de l'Expert (en date du 10 novembre 2020) soit jusqu'au 17 février 2021. Faute pour le propriétaire d'avoir exécuté les mesures dans le délai imparti, un Arrêté de Mise en Demeure d'Exécution des Travaux vient d'être rédigé prolongeant d'un mois complémentaire à compter de la date de réception de l'arrêté soit le 23 février 2021.

A l'issue de ce délai, des pénalités s'appliqueront jusqu'à la fin des travaux prescrits permettant de lever le péril. Ces pénalités ont été fixées à 100 € par jour de retard.

- COMMISSION CIMETIÈRE -

M. le Maire souhaiterait que les membres de la commission « Cimetières » soit convoqués afin de recenser les tombes en état d'abandon.

Lorsque cet état sera dressé, la procédure de reprise des concessions sera soumise au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

La date du Lundi 12 avril 2021 (à 11h00) a été retenue. Une convocation sera adressée à l'ensemble des membres de cette commission.

- COMMISSION DES CHEMINS -

M. NADEAU Jean-Pierre souhaiterait qu'une visite de la voirie soit programmée afin d'évaluer les travaux à réaliser. La date du Mercredi 31 mars 2021 (à 14h30) a été retenue. Une convocation sera adressée à l'ensemble des membres de cette commission.

- DEPART EN RETRAITE Mme DESBANDES Marinette -

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DESBANDES Marinette, agent d'entretien depuis 2004, sera à la retraite à compter du 1er avril 2021.

■ RÉUNION DU 06 AVRIL 2021 ■

- SUBVENTIONS 2021 -

Les subventions ci-dessous ont été votées par 13 voix POUR – 2 ABSTENTIONS

- AFM TELETHON 20 € - APF FRANCE HANDICAP 20 € - ASS. SCLEROSES EN PLAQUES 20 €- ASS. ENFANCE ET ADOLESCENCE 20 € - SECOURS CATHOLIQUE 20 € - LA LIGUE CONTRE LE CANCER 20 € - LES RESTAURANTS DU CŒUR 20 €- CAP CENTRE SOCIAL 300 €- FRANCE ALZHEIMER 20 €- ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS 300 €- F.N.A.C.A 300 €- ASSOCIATION SPORTIVE CABARIOTAISE 4000 € 12 voix POUR – 2 abstentions (M. VALLEE Gilles, Président de l'Association n'a pas pris part à la délibération) - CLSH LES P'TITES CANAILLES 45 748 € 12 voix POUR – 2 abstentions (Mme FOVIAUX Laëtita, Présidente de l'Association n'a pas pris part à la délibération.)

GESTION MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL

- PLAN DE RELANCE SOCLE NUMERIQUE ECOLE ELEMENTAIRE -

Dans le cadre du « Plan de Relance pour un Socle Numérique dans les Écoles Élémentaires », une étude a été réalisée. Ce projet dont le coût s'élève 14318 € pourrait bénéficier d'une subvention de 52 % soit 7509 €. La somme de 3500 € serait pris en charge par la Commune et le solde prélevé sur les crédits accordés à l'école chaque année pour l'achat de matériel et petit mobilier, éventuellement étalés sur plusieurs années. En tout état de cause, ce projet ne verra le jour que si la subvention de l'Etat est accordée.

- VENTE IMMEUBLE 27 RUE DES GABARES -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a confirmé la vente de l'immeuble 27 Rue des Gabares à M. HAZENBERG Johan et Mme BERTOLDI Séverine, Gérants de la Boulangerie-Pâtisserie au prix de 165 000 € net vendeur.

Les actes seront reçus chez Me Sarah DERLIQUE-BALLANGER, Notaire à Tonnay-Charente. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- VENTE PARCELLE ZT 167 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la vente de la parcelle ZT 167 d'une contenance de 40a 62ca, située à Saint-Clément à M. HILLION Jimmy et M. HILLION Sony au prix de 2500 € l'hectare soit 1015.50 € net. Les actes seront reçus chez Maître DUPRAT Virginie, Notaire à Tonnay-Charente.

- TAUX DES TAXES 2021 -

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09 juin 2020 le Conseil Municipal avait fixé les taux d'impositions à Taxe Foncière (Bâti) : 19.11 % Taxe Foncière (Non Bâti) : 55.58 % . En 2021, la réforme fiscale précise :

* En application de l'article 16 de la loi des finances 2020-1721, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

*La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de :

40,61 % (soit le taux communal de 2020 : 19.11 % + le taux départemental de 2020 : 21.50 %).

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une hausse de 1% sur le produit attendu de la TFPB (part communale).

Les taux d'imposition pour 2021 sont donc votés comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) : 40.80 % (19.30 % taux communal + 21.50% taux départemental)

Taxe Foncière (Non Bâti) : 55.58 %

- VOTE DES BUDGETS 2021 -

COMMUNE DE CABARIOT

Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2021 en tenant compte de ce qui a été décidé lors de la réunion des membres de la commission finances du 30 mars 2021 et de ce qui a été délibéré lors des précédentes réunions :

14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

Investissement Fonctionnement

Dépenses : 1 339 643.37 € Dépenses : 976 089.22 €

Recettes : 1 339 643.37 € Recettes : 976 089.22 €

LOTISSEMENT DE L'ÉTANG

VOTE : 14 - POUR. 1 - ABSTENTION.

Investissement Fonctionnement

Dépenses : 130 784.84 € Dépenses : 216 669.94 €

Recettes : 130 784.84 € Recettes : 216 669.94 €

GESTION MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL

SECTION DE COMMUNE

VOTE : 14 POUR – 1 ABSTENTION

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 16 509.29 €

Recettes : 16 509.29 €

- COMPTE-RENDU REUNION COMMISSION DES CHEMINS -

Mme DESSENDIER Claudine, 2ème adjoint, a donné le compte-rendu de la réunion des membres de la commission des Chemins qui a eu lieu le 31 mars 2021. Il en ressort :

- Une liste des travaux programmés pour les années à venir a été réalisée. Elle a été établie à partir du tableau de classement des voies communales exécuté par le Syndicat Départemental de la Voirie.

Il est proposé :

- d'inscrire au budget, chaque année, des crédits pour des travaux de revêtements.

Il faut prévoir prochainement :

- des travaux de débernage (environ 21000 ml). Ils seront déterminés par les membres de la commission des chemins le lundi 19 avril 2021 à 15h00.

- APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME -

Considérant que le projet de révision tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du Code de l'urbanisme ;

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé ;

- d'approuver le projet de révision du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- que conformément à l'article R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- que la présente délibération, accompagnée du dossier de révision du PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité ;
- que le plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visée ci-dessus.

M. le Maire regrette de n'avoir pas pu répondre favorablement à toutes les demandes de modifications émises par certains propriétaires mais la nouvelle législation ne le permettait pas.

- TABLEAU CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE -

M. le Maire a rappelé qu'il a été décidé de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Il a présenté l'étude faite par le Syndicat Départemental de Voirie précisant que la refonte du tableau de classement de voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies. La longueur des voies communales deviendrait dans la suivante :

- voies communales à caractère de chemin : 28920 ml dont 1400 ml mitoyens soit 27 520 ml

- voies communales à caractère de rue : 7 340 ml

- voies communales à caractère de place : 9 455 m2 Soit un total de 34 860 ml.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé la refonte du tableau de classement tel que présenté ci-dessus.

GESTION MUNICIPALE RÉUNIONS DU CONSEIL

- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN -

Vu les articles L.211-1 et R.211-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 06 avril 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines ou d'urbanisation future délimitées par le plan ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* a décidé d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU telles qu'elles figurent au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/04/2021 ci-annexé.

* a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* a dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage en mairie durant un mois et d'une insertion dans deux journaux : - Sud-Ouest - L'Hebdo.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L 213-13 du Code de l'Urbanisme.

■ RÉUNION DU 17 MAI 2021 ■

- LOGEMENTS SOCIAUX -

Les responsables de l'OPH Rochefort Habitat Océan et d'Elysées Océan, Promoteur immobilier sont venus présenter le projet relatif à la construction de 8 logements sociaux (2 T4 – 4 T3 et 2T2) sur la parcelle réservée à cet effet dans le Lotissement de l'Etang (Ilot 1). Chaque logement accessible aux personnes à mobilité réduite disposera d'un jardin individuel d'environ 50 m2 et d'une place de stationnement.

Le début des travaux pourrait être programmé début 2022 pour une durée de 15 à 18 mois.

Afin d'éviter toute nuisance envers les autres résidents du Lotissement, un chemin d'accès pourrait être créé entre la Route du Maréchat et le chantier.

- SUBVENTION -

Une subvention est sollicitée par une équipe féminine participant au Raid « FEMINA ADVENTURE GUADELOUPE » qui se déroulera du 02 au 07 novembre 2021.

L'équipe se nomme MAVictoire. Elle est composée de deux belles sœurs dont l'une est Cabariotaise. Elles soutiendront l'association NEURO MAV FRANCE créée avec et pour les patients atteints de Malformations Artériovoineuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'accorder la somme de 20.00 €.

- FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET -

Le Conseil Municipal a choisi le feu d'artifice qui sera tiré le 14 juillet prochain si toutes les conditions sont réunies et en respect des consignes sanitaires.

Il s'élève à 1680.00 € TTC. M. le Maire a précisé qu'en cas d'interdiction de tir par les autorités, le feu d'artifice commandé et payé cette année serait reporté à une date ultérieure, à notre convenance.

- REMPLACEMENT FENETRES G.SCOLAIRE – ETAGE -

Il convient de remplacer quelques fenêtres du Groupe Scolaire, à l'étage. Un devis a été effectué par SNC CG AGENCEMENT de Moragne. Il comprend la fourniture et la pose et s'élève à 5462.97 € HT.

M. le Maire est chargé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

GESTION MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL

- REMPLACEMENT DES MODULES PARCOURS SPORTIF -

Tous les modules du parcours sportif de l'aire de loisirs sont usagés et à remplacer. Ce parcours date de 2003.

Un devis a été établi par la Sarl ESPACES RENARD de Lorient pour la fourniture de Grandes haies, Abdominaux, Saute-moutons, poutre d'équilibre, barres fixes et parallèles.....

Celui-ci s'élève à la somme de 9 497.50 € HT. Tous les modules sont en plastique recyclé et sont garantis 30 ans. M. le Maire est chargé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

- ACHAT MOBILIER URBAIN + STRUCTURE POUR JEUNES ENFANTS -

Il est envisagé d'acheter du mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs) afin d'agrémenter les abords du city stade, du terrain de boules, du Stade, du Pont de la Cèpe et au bord de la Charente à Candé. Un devis a été réalisé, il s'élève à la somme de 3831.45 € HT.

Une structure plein air pour jeunes enfants serait également nécessaire à l'aire de loisirs (toboggan) : Prix 2 376.00 € HT.

M. le Maire est chargé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

- COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE -

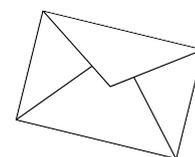
Mme DESSENDIER Claudine, 2ème adjoint a donné le compte-rendu de la réunion des membres de la Commission Voirie du 19 avril dernier :

* un inventaire des travaux a été dressé,

* des travaux de débarnage sont envisagés en septembre 2021. Un devis a été demandé à l'entreprise JAGUENAUD de Juicq, il s'élève à la somme de 5853.00 € HT – 7023.60 € TTC.

les travaux devront être programmés de préférence. M. BOISSON Ulrich, 3ème adjoint, est chargé de réquisitionner le matériel et le personnel nécessaire à l'évacuation et au stockage de la terre.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

PREMIER TOUR

INSCRITS : 1017 - VOTANTS : 450 - BLANCS : 15 -
NULS : 9 - EXPRIMÉS : 426

Mme DIAZ Edwige.....129 voix
M. ROUSSET Alain.....104 voix
M. PERCHET Guillaume.....12 voix
Mme GUETTÉ Clémence.....25 voix
M. THIERRY Nicolas.....38 voix
M. PUYJALON Eddie.....31 voix
M. FLORIAN Nicolas.....57 voix
Mme DARRIEUSSECQ Geneviève.....30 voix

SECOND TOUR

INSCRITS : 1017 - VOTANTS : 488 - BLANCS : 23 -
NULS : 4 - EXPRIMÉS : 461

Mme DIAZ Edwige.....150 voix
M. ROUSSET Alain.....170 voix
M. THIERRY Nicolas.....37 voix
M. FLORIAN Nicolas.....61 voix
Mme DARRIEUSSECQ Geneviève.....43 voix

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

PREMIER TOUR

INSCRITS : 1017 - VOTANTS : 458 - BLANCS : 4 -
NULS : 5 - EXPRIMÉS : 449

M. BRANGER et Mme DEMENÉ.....345 voix
Mme FRANCOIS et M. PACAUD.....31 voix
M. AUBRY et Mme PERIER.....9 voix
M. ERRAKHLI et Mme GAMBARD.....64 voix

SECOND TOUR

INSCRITS : 1017 - VOTANTS : 514 - BLANCS : 8 -
NULS : 8 - EXPRIMÉS : 498

M. BRANGER et Mme DEMENÉ.....446 voix
Mme FRANCOIS et M. PACAUD.....52 voix

RÉGLEMENTATIONS



BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

Les feux pour le brûlage des déchets verts sont strictement interdits sur la Commune.

Les déchets verts doivent être en priorité déposés en déchetterie.

Les déchets verts sont biodégradables, vous avez donc la possibilité de les utiliser en **paillage** ou en **compost**.

À savoir : des composteurs sont à votre disposition. Si vous souhaitez en bénéficier, merci de vous rapprocher du secrétariat de la Mairie.

DIVAGATION DES CHIENS

Les plaintes relatives à la divagation de chiens errants sur la Commune ne font qu'augmenter. Malgré de nombreuses interventions, ce problème persiste. L'équipe technique est désormais équipée d'un lasso de capture.

Les chiens errants seront désormais capturés et conduits à la SPA. Pour la tranquillité de tous, soyez vigilants et compréhensifs !



PARKING SCOLAIRE

Afin d'éviter tout arrêt et stationnement gênant devant le groupe scolaire, nous vous rappelons qu'un parking est à votre disposition rue de l'Étang.



BRUITS DE VOISINAGE - HORAIRES

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, nous vous rappelons les horaires durant lesquels les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés :

- Du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 - 14h00 à 20h00
- Dimanche et jours fériés de 9h00 à 11h00

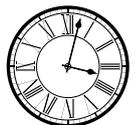


MODIFICATION DES HORAIRES D'ACCÈS AU TERRAIN MULTISPORTS SIS "RUE DE L'ÉTANG"

Afin d'assurer le bon ordre et la sécurité ainsi que la tranquillité du voisinage, les horaires d'accès au terrain multisports seront désormais limités.

Par arrêté municipal n°2021/59 les horaires d'accès au terrain multisports sis "rue de l'Étang" ont été déterminés.

LE TERRAIN MULTISPORTS EST DONC ACCESSIBLE DE 08H00 À 22H00.



Nouveau

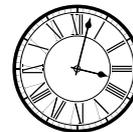
DU NOUVEAU A CABARIOT

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mercredi et jeudi : 10h00-12h00/15h00-18h00

Mardi : 10h00-12h00

Vendredi : 15h00-17h00



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme de CABARIOT a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la réunion du 06 avril dernier.

L'ensemble du dossier est consultable en Mairie et disponible sur le site internet de la Commune
<https://www.cabariot.fr/>



R'BUS : NOUVEAU POINT DE VENTE

L'épicerie "le P'tit Marché de CABARIOT" vient d'intégrer le réseau de dépositaires de titres de transport.

Anticipez vos déplacements, achetez votre ticket de bus **10 voyages** et voyagez en toute sérénité sur l'ensemble des lignes.

R'bus, le réseau connecté à votre territoire !



RESTEZ TOUJOURS INFORMÉ(E)S !

Une page Facebook a été créée. Vous pouvez dès à présent suivre les actualités et informations de dernières minutes.

Mairie de Cabariot 



PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS

La Commune compte désormais deux nouveaux habitants qui sont avocats. Ils proposent de manière totalement gratuite et anonyme un service d'informations d'accès et d'orientations aux habitants de Cabariot dans le domaine du droit. À l'occasion de cette permanence, les conseils d'orientations qui seront donnés bénéficient d'une totale confidentialité et d'une totale gratuité.

Une permanence est organisée **tous les derniers samedis du mois de 10h à 12h**

Pour garantir la confidentialité les avocats vous recevront uniquement sur rendez-vous toutes les 30 minutes.

Rendez-vous à prendre auprès de la Mairie au 05.46.83.71.54, au plus tard la veille de la permanence. Les permanences se tiendront Salle Candé.

INFORMATIONS DIVERSES



RECENSEMENT MILITAIRE

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans ?
S'est-il fait recenser ?

QUI ?

Tous les Français âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
Pour être inscrit sur les listes électorales

COMMENT ?

Munissez-vous des documents suivants : pièces d'identité et livret de famille

**CETTE DÉMARCHE EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LE PERMIS DE CONDUIRE ET
POUR PASSER TOUT EXAMEN SOUMIS À L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT.**



UN PLAN D'AIDE AUX ÉTUDIANTS CHARENTAIS-MARITIMES

ÉTUDIANTS, ÉTUDIANTES, LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME À VOS CÔTÉS.

Au cœur de toutes les solidarités, le Département de la Charente-Maritime, conscient des difficultés que vous rencontrez durant cette crise sanitaire, déploie un dispositif global de soutien et d'accompagnement.

Découvrez les **9 MESURES** d'aides directes et indirectes mises en place.

↳ VOUS ÊTES ÉTUDIANT BOURSIER CHARENTAIS-MARITIME ?

Des aides financières peuvent vous être attribuées :

- 400 € pour le maintien dans un logement situé en Charente-Maritime*
- 400 € pour l'acquisition d'un ordinateur*
- 100 € pour financer une connexion internet (abonnement, clef 4G...)*

Pour déposer votre candidature, rendez-vous sur : charente-maritime.fr

☎ 05 46 31 37 52

✉ etudiantscovid19@charente-maritime.fr

*ces aides, accordées sous conditions, seront versées en une seule fois.

↳ VOUS ÊTES ÉTUDIANT BOURSIER CHARENTAIS-MARITIME ?

Des mesures d'accompagnement vous sont proposées :

- **La réduction des délais d'attentes pour l'obtention d'un rendez-vous avec un assistant social du CROUS** grâce à un poste supplémentaire financé par le Département **05 49 44 53 42**
- **Une aide financière** (aide alimentaire, aide au stage...) à solliciter auprès du CROUS
- La mise en place d'un **numéro vert d'écoute et de soutien psychologique** **0 805 65 50 80**
- **La consultation d'offres de stages sur charente-maritime.fr** **05 46 31 76 13**
- **L'accueil de stagiaires** par le Département et la **sensibilisation de ses partenaires** pour vous proposer des stages
- Le lancement d'un appel à projets auprès d'associations pour **créer du lien social entre étudiants** (actions citoyennes, cinéma de plein air...) **05 46 31 76 13**

INFORMATIONS DIVERSES



BUS FRANCE SERVICES

Le Bus France-Services élargit son territoire d'intervention. À partir du mois de mars, un nouvel itinéraire sera mis en place et comptera désormais 13 communes contre 7 communes actuellement.

À compter du 1er mars, les permanences se tiendront 1 vendredi matin sur 2 en alternance avec la Commune de SAINT-HIPPOLYTE *voir [planning](#)

Madame CHARRIER, agent France-services

- **répond** à vos questions et vous accompagne dans vos démarches quotidiennes
- **vous accompagne** dans l'utilisation d'outils numériques et vos démarches en ligne (création d'adresse e-mail, impressions, scan...)
- **vous aide** dans vos démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)

Nouveau

LA LIGNE DIRECTE

Elle prend le relais des points d'accueil par téléphone du lundi au vendredi de 16h à 20h

05 46 001 001

En période de crise sanitaire, sur rendez-vous uniquement au

☎ **06.02.59.50.57**

bus.france.services@gmail.com

MERCI DE LAISSER UN MESSAGE AVEC VOTRE NOM, PRÉNOM ET N° TÉLÉPHONE, MADAME CHARRIER VOUS RECONTACTERA.

Calendrier 2021 Second Semestre

ST HIPPOLYTE
CABARIOT



Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1 J			1 D			1 M			1 V			1 L			1 M		
2 V			2 L			2 J			2 S			2 M			2 J		
3 S			3 M			3 V			3 D			3 M			3 V		
4 D			4 M			4 S			4 L			4 J			4 S		
5 L			5 J			5 D			5 M			5 V			5 D		
6 M			6 V			6 L			6 M			6 S			6 L		
7 M			7 S			7 M			7 J			7 D			7 M		
8 J			8 D			8 M			8 V			8 L			8 M		
9 V			9 L			9 J			9 S			9 M			9 J		
10 S			10 M			10 V			10 D			10 M			10 V		
11 D			11 M			11 S			11 L			11 J			11 S		
12 L			12 J			12 D			12 M			12 V			12 D		
13 M			13 V			13 L			13 M			13 S			13 L		
14 M			14 S			14 M			14 J			14 D			14 M		
15 J			15 D			15 M			15 V			15 L			15 M		
16 V			16 L			16 J			16 S			16 M			16 J		
17 S			17 M			17 V			17 D			17 M			17 V		
18 D			18 M			18 S			18 L			18 J			18 S		
19 L			19 J			19 D			19 M			19 V			19 D		
20 M			20 V			20 L			20 M			20 S			20 L		
21 M			21 S			21 M			21 J			21 D			21 M		
22 J			22 D			22 M			22 V			22 L			22 M		
23 V			23 L			23 J			23 S			23 M			23 J		
24 S			24 M			24 V			24 D			24 M			24 V		
25 D			25 M			25 S			25 L			25 J			25 S		
26 L			26 J			26 D			26 M			26 V			26 D		
27 M			27 V			27 L			27 M			27 S			27 L		
28 M			28 S			28 M			28 J			28 D			28 M		
29 J			29 D			29 M			29 V			29 L			29 M		
30 V			30 L			30 J			30 S			30 M			30 J		
31 S			31 M						31 D						31 V		

St HIPPOLYTE: 10H00 / 12H30
 CABARIOT: 10H00 / 12H30

Merci de prendre rendez-vous avec Mme CHARRIER au :

06.02.59.50.57

N'hésitez pas à laisser un message, Mme CHARRIER vous rappellera.
 Merci de laisser vos Nom et Prénom ainsi que votre N° de téléphone.

INFORMATIONS DIVERSES



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Offrez une Mission d'Intérêt Général à un jeune volontaire du SNU

Avec le Service National Universel, le Gouvernement souhaitait renforcer la cohésion sociale et développer la culture de l'engagement. Cette volonté s'est renforcée avec la crise sanitaire, aujourd'hui il souhaite d'autant plus favoriser les démarches d'engagement des jeunes volontaires du SNU afin de développer la solidarité et le renforcement du lien social.

Il s'agit de permettre aux volontaires d'être utiles aux autres et de ressentir l'importance de l'action pour la collectivité; les MIG constituant notamment, au-delà de la mission elle-même, une opportunité pour faire découvrir à un grand nombre de jeunes, et à un âge déterminant pour les projets d'orientation, un secteur d'emploi.

DÉPOSER UNE MISSION EN CHARENTE-MARITIME



CONCEVOIR LA MISSION PROPOSÉE AU JEUNE VOLONTAIRE

- La mission doit s'inscrire dans l'une des neuf thématiques* prédéfinies
- Le caractère d'intérêt général doit être avéré
- La mission d'intérêt général proposée au volontaire SNU doit lui permettre d'avoir un rôle actif tout en garantissant sa sécurité. Les missions d'observation sont proscrites de même que les missions liées à la gestion ou les activités liées à un espace de culte
- La mission ne peut pallier l'absence d'un salarié. Elle peut découler d'une mission agréée service civique mais elle devra être adaptée à la durée de la MIG (12 jours ou 84 heures) et à la minorité du volontaire (environ 16 ans)
- Les missions effectuées entre 22h et 6H sont interdites. Pour les missions effectuées de manière continue, le repos hebdomadaire est de deux jours consécutifs.
- Si le volontaire est scolarisé, la mission ne peut être effectuée sur le temps scolaire
- Si le volontaire travaille, le temps de travail cumulé avec le temps d'accomplissement de la mission d'intérêt général ne peut excéder 7 heures/jour et 35 heures/semaine

Un référent adulte devra être nommé au sein de la structure (appelé "mentor" dans le cadre d'une MIG)

- La structure accueillante ne bénéficie d'aucune indemnité
- Le volontaire SNU en MIG sera sous statut de réserviste civique, il devra porter sa tenue au cours de la mission qu'il exerce à titre bénévole.

*défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté.

LA MISSION PEUT S'ORGANISER SELON 4 MODALITÉS

- 1- **Une mission perlée** : les 84 heures sont réparties en fonction des besoins de la structure accueillante selon un emploi du temps délivré à l'avance
- 2- **Une mission ponctuelle** : les 84 heures sont regroupées dans un temps court en vue de la participation à un projet d'intérêt général.
- 3- **Un projet collectif** : plusieurs volontaires conceptualisent un projet d'intérêt général à l'échelle locale. Ils sont accompagnés par une structure d'intermédiation
- 4- **La préparation en vue d'un engagement volontaire en phase 3** : le volontaire sait d'ores et déjà qu'il fera une phase 3 du SNU. La mission qu'il aura choisie peut nécessiter une phase de formation qui prendra la forme des 84 heures de la MIG.

CONTACT

ddcs-snu@charente-maritime.gouv.fr 

INFORMATIONS DIVERSES



R'BUS À LA DEMANDE



En complément des lignes de bus, j'utilise le service R'bus à la demande !

LES ☎ DU SERVICE :

du lundi au samedi toute l'année (sauf les jours fériés) - correspondance immédiate vers Rochefort

TARIFS :

1,50 €/trajet (R'bus à la demande + correspondance bus) sauf pour tous les abonnés annuels R'bus (service inclus sans supplément tarifaire)

Je m'inscris au
05 46 99 22 66



Je réserve mes
déplacements au
plus tard 2h avant



Un véhicule me
transporte jusqu'à mon
pôle de proximité



HORAIRES ET RÉSERVATION

<https://www.rbus-transport.com/>

COVID-19 FAITES-VOUS VACCINER

RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

www.doctolib.fr

☎ 05 46 82 65 56



DU LUNDI AU SAMEDI
9h à 12h30 et 14h à 17h30

CENTRE DE VACCINATION
ROCHEFORT Océan 📍
PALAIS DES CONGRES
73 RUE TOUFAIRE
17300 ROCHEFORT

COMPOSTEURS

La CARO met à votre disposition un
kit de compostage.

Si vous êtes intéressés, rapprochez-
vous de la Mairie afin de compléter le
formulaire nécessaire à son retrait.



OFFRE D'EMPLOI



Le Gîte de l'Audonnière
recherche une personne pour
ménage et/ou gestion du linge
de lit (lavage, repassage).

☎ Contact : 06.82.27.91.15

BIBLIOTHÈQUE



Une **quantité importante de livres** n'a toujours pas été retournée à la bibliothèque malgré plusieurs relances. Nous invitons toutes les personnes en possession de livres à bien vouloir les retourner dans les plus brefs délais.



Nous vous informons que vous avez également la possibilité de retourner ces livres à la Mairie.

ASSOCIATIONS COMMUNALES (Contact)



- **A.C.C.A - M. BOISSON Wilfried**
06.78.00.16.71 - wilboisson25@gmail.com
- **AFMD - M. et Mme PINON**
05.46.84.91.38
- **AINES RURAUX - M. JINGUENAUD André**
05.46.88.41.16
- **ALPINE PASSION 17 - M. JOUSSEMET Claude**
05.46.84.20.37 - alpinepassion17@orange.fr
- **ANCIENS COMBATTANTS - M. DESSENDIER Gérard**
05.46.83.76.91
- **ASSOCIATION SPORTIVE CABARIOTAISE - M. VALLÉE**
05.46.87.50.52 - valleegillesetcorine@wanadoo.fr
- **CABARIOT TENNIS CLUB - Mme DAUZAT Nadia**
06.81.67.60.69
- **CABARIOT KART CROSS - M. POUBLANC Stéphane**
06.22.90.31.16 - stephane.pbc78@gmail.com
- **C.I.E.C - Mme GRANGE-COURTY**
07.84.28.82.98 - clubcanincabariot@outlook.fr
- **COMITÉ DES FÊTES - Mme HERARD Régine**
06.66.12.63.29 - regine.rh30@gmail.com
- **CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES - M. BRILLANT**
06.65.69.53.54 - brillantyoan@hotmail.fr
- **F.N.A.C.A - M. SERRIER**
05.46.83.42.21
- **LA GAULE ST-HIPPOLYTE/CABARIOT - M. REBOURS**
05.46.83.80.96 - philipperebours17000@gmail.com
- **L'ATROUPANOU THEATRE - M. BOULANGER Xavier**
05.46.82.61.03
- **LES AMIS DU VERGER DE CABARIOT - M. BOISSERIE Guy**
05.46.83.73.65 - boisseriegy@orange.fr
- **LES P'TITES CANAILLES - Mme FOVIAUX Laëtita**
05.46.88.47.33 - canailles17@gmail.com
- **LES POTES EN CIEL - M. GRIMARD Thierry**
06.64.96.73.73 - thierry.grimard@wanadoo.fr
- **METAMORPHOSE EN YOGA - Mme DESCLOUX Claude**
06.82.79.42.99 - candideclaud@orange.fr
- **MODERN'JAZZ - Mme GUEDEAU Michèle**
05.46.88.05.84 - francois.guedeau@orange.fr
- **SPORTS & LOISIRS (GYM) - Mme RAISON Angélique**
06.73.33.73.39 - vasseur.kevin@neuf.fr
- **U.S.A.B.C - Mme LIGNERON Christiane**
06.63.88.07.08 - christianeligneron@gmail.com



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CABARIOT



L'année 2021 a très mal commencée avec le décès le 08 janvier de Maurice PELLON, porte drapeau indéfectible de notre association. Il était bien connu et apprécié de tous, adieu MOMO.

COVID-19 oblige, l'assemblée générale n'a pu se tenir en début d'année, nous espérons néanmoins pouvoir l'organiser après l'été et même l'accompagner d'un casse-croûte.

La pandémie a également perturbé l'organisation des manifestations patriotiques tant dans l'agglomération Rochefortaise qu'à CABARIOT. Très limitées en nombre de participants, les cérémonies se sont néanmoins déroulées mais dans un format réduit et sans public.

L'Association des Anciens Combattants de CABARIOT, représentée par son Président et ses porte-drapeaux, a pu participer à :

■ la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en TUNISIE et au MAROC le 19 mars.



■ la journée du souvenir des victimes de la déportation le 25 avril

■ la célébration de l'armistice du 08 mai 1945. À la fin de la cérémonie, Christian BRANGER, Maire de CABARIOT, a remis l'insigne des 10 ans de porte drapeau à Jean-Claude BALLAIS.



En attendant un retour rapide à la vie normale, l'AACC vous souhaite un bon déconfinement et un bel été. Pour nous contacter : Gérard DESSENDIER 06 15 47 48 47 - Patrice BORGNIET 07 81 76 32 47

VIE ASSOCIATIVE



LE CLUB CANIN - CIEC

Malgré le confinement, le club a pu rester ouvert avec toutes les mesures sanitaires mises en place et nous en remercions le Maire de CABARIOT.

Merci aussi aux adhérents pour leur assiduité à suivre les cours le samedi après-midi.



PETIT CONSEIL DE PRINTEMPS

Comme vous avez pu le remarquer les épillets sont très nombreux cette année. Au retour des balades regarder bien vos loulous, sous les pattes, entre les doigts, les oreilles, narines, appareil génital, anus.

Ce petit épi est une herbe sèche qui se détache de sa tige et s'accroche au poil de nos animaux.

Il se loge sous l'épiderme et continue sa progression interne en causant des dommages importants. Si votre chien ou chat boite, éternue à répétition, son œil est rouge et enflé ou encore secoue tout le temps ses oreilles, consultez votre vétérinaire rapidement.

✉ clubcanincabariot2@outlook.fr

☎ 06.36.19.20.14

 <https://www.facebook.com/ClubInitiationEducationCanineCabariot/>



COMITÉ DES FÊTES

2021, une année qui démarre un peu comme 2020 mais qui, nous l'espérons, va faire comme le soleil, nous redonner le sourire pour les mois à venir !

Nous allons donc ouvrir une nouvelle page pour 2021 qui, nous le souhaitons vivement, sera plus festive. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour nos **manifestations** suivantes :

- 23 octobre : soirée cabaret
- 04 décembre : loto de Noël
- 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre

Pour information, en raison des contraintes sanitaires encore en vigueur, les manifestations suivantes ont été annulées :

- 24 mai : sortie vélo
- 19 juin : randonnée semi-nocturne

Les membres du Comité ont hâte de vous retrouver. En attendant, prenez bien soin de vous et de vos proches !

L'équipe du Comité des fêtes.



VIE ASSOCIATIVE



LES POTES EN CIEL

Depuis six ans, les paramotoristes de l'association « Les Potes en Ciel » ont leur siège à Cabariot.

Un paramoteur est composé d'une aile de parapente et d'un moteur léger protégé par une cage, adossé au pilote ou accroché à un chariot. L'ensemble devient alors un aéronef totalement autonome, très maniable et d'un faible encombrement. Il décolle en quelques mètres et se pose quasiment partout, il suffit pour cela d'un terrain dégagé d'une centaine de mètres de côté et l'autorisation du propriétaire.



Replié, il tient dans le coffre d'une voiture et en fait l'aéronef motorisé le plus léger et le plus petit. Sa mise en service ne demande que quelques minutes. Il peut emporter une ou deux personnes. Sa maniabilité est exceptionnelle, sa vitesse de croisière est comprise entre 35 et 60 km/h. Son autonomie peut atteindre 5 heures et il peut voler à très basse altitude aussi bien qu'à plus de 3000 mètres.

Le club organise de nombreuses sorties pour ses membres et l'une d'elles se tiendra du 14 au 17 juillet à Cabariot. C'est l'occasion de venir découvrir cet aéronef accessible à tous, pour cela il suffit de nous contacter.

✉ lespotesenciel17@gmail.com

☎ 06 64 96 73 73 (M. GRIMARD Thierry)

📘 <https://www.facebook.com/lespotesenciel17>



ASSOCIATION MODERN'JAZZ - ZUMBA

**ET C'EST REPARTI ! VOUS PENSIEZ ÊTRE TRANQUILLE CET ÉTÉ, EH BIEN NON !
ELLES SONT DE RETOUR !**



DU 19 JUILLET AU 23 AOÛT de 19h à 21h

Cours tous les lundis soir sous le préau de l'école primaire de Cabariot



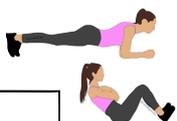
LUNDI 19/07 - 02/08 et 16/08 : zumba de 19h à 20h et Tabata renfo de 20h à 21h
LUNDI 26/07 et 23/08 : aéro-sticks de 19h à 20h et renforcement musculaire* de 20h à 21h

*les cours se poursuivront sous-réserve du nombre d'adhérents

Amanda sera absente le lundi 16/08. Léa assurera seule les deux cours (aéro-sticks suivi du tabata renfo).

€ **TARIFS : 5 € le cours (1h) - 8 € les 2 cours (2h) à partir de 14 ans**

! **N'OUBLIEZ PAS** : une serviette, une bouteille d'eau, un tapis de gym (aucun tapis ne sera mis à votre disposition cette année), des chaussures adaptées à la pratique en extérieur et surtout un **CERTIFICAT MÉDICAL**.



Nouveau

Venez retrouver Léa et rencontrer Amanda, la **nouvelle animatrice** de l'association de danse "Modern'Jazz" qui assurera désormais les cours de zumba à compter du mois de septembre.

DÉCÈS 2020

(suite à un oubli dans le bulletin municipal)



BOINOT Jean-Louis, Guy décédé le 29 décembre 2019

PERTUS Robert, Guy décédé le 02 janvier

BOURREAU Jean-Pierre décédé le 06 janvier

BARRERE Micheline, Claudette décédée le 09 janvier

BELLOT Rose, Marguerite née SCHWALLER décédée le 31 janvier

DANDRÉ Jeanne, Marie née PONTOIS décédée le 03 mars

AUGER Anne-Marie née LEZEAU décédée le 05 mars

DENIBAUD Jeannine, Alice née CHEVREAU décédée le 01 avril

VENDOME Gérard décédé le 11 avril

BONTEMPS Ginette née DUC décédé le 19 mai

CHASSÉRIAUD Geneviève née ROGER décédée le 25 juin

LAPALUS Marie, France née LOUIS décédée le 28 juin

BARROUX Huguette, Fernande née BRUNG décédée le 08 juillet

MORIN Christian, Alexis, Camille décédé le 23 juillet

ROUFFIGNAC Hubert, Henri décédé le 21 août

ETOURNAUD Gilles, Gilbert décédé le 04 septembre

BOCHET Jacques, Désiré, Emile décédé le 09 septembre

POMMIER Serge, Claude décédé le 04 octobre

BACH Guy, Louis décédé le 19 octobre

JALLEY Raymond, Edouard décédé le 23 octobre

LAURENT Ginette, Marguerite née LATOUR décédée le 07 novembre

BONOUVRIER Madeleine, Aline, Isabelle née MOINARD décédée le 22 novembre

KNEVEZ André, Henri décédé le 01 décembre

RIEHL Josette, Madeleine, Thérès née CHACON décédée le 02 décembre

NOËL Carmen, Irma née AUGAN décédée le 03 décembre

PAGE Marcelle, Jeanne née GANTOIS décédé le 07 décembre

FLEURET Pierrette, Julie, Clémence née CHOUAT décédée le 13 décembre

GUILLEBOT Raymonde, Yvonne, Fernande née CAROT décédée le 14 décembre

CORNAULT Camille, Charles décédé le 15 décembre

VOLS CONSTATÉS



**Nous déplorons de nombreux vols au sein des cimetières communaux.
Nous regrettons que de tels actes puissent se produire.**



AGENDA DES MANIFESTATIONS



**CES MANIFESTATIONS AURONT LIEU SOUS RÉSERVE DE
L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE**

JUILLET

14 : fête nationale - feu d'artifice
18 : brocante - A.S.C

AOÛT

28 : soirée moules frites - A.S.C

SEPTEMBRE

06 : concours de belote - A.S.C
18-19 : concours d'obéissance canin
19 : course de voiturettes et de tracteurs tondeuses- C.K.C
26 : brocante A.S.C

OCTOBRE

04 : concours de belote - A.S.C
23 : soirée cabaret - comité des Fêtes
29 : soirée Halloween - les P'tites Canailles
10 : bourse à l'enfance - MAM Graine de Demain
17 : spectacle "Que du bonheur" - théâtre de la Coupe d'Or

NOVEMBRE

07 : loto - A.S.C
08 : concours de belote - A.S.C
11 : cérémonie au monument aux morts - repas de l'amitié des Anciens Combattants
14 : bourse aux jouets - les P'tites Canailles
15 : concours de belote - U.S.A.B.C (pétanque)

DÉCEMBRE

04 : loto - comité des Fêtes
06 : concours de belote - A.S.C
12 : loto - A.S.C
31 : réveillon de la Saint-Sylvestre - comité des Fêtes

NUMÉROS UTILES

- Services -

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi : 10h00-12h00/15h00-18h00

Mardi : 10h00-12h00

Vendredi : 15h00-17h00

Tél. 05.46.83.71.54 - Mail : mairie@cabariot17.fr

Site internet : <https://www.cabariot.fr>

Facebook : Mairie de Cabariot

LA POSTE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h45

Samedi : 10h30-12h00.

Tél. 05.46.83.72.07

Levée du courrier à 13h30*

* (du lundi au vendredi)

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture - période scolaire

lundi, mercredi et vendredi 14h30-17h00

Horaires d'ouverture - hors période scolaire

Mercredi uniquement : 14h30-17h00

Tél. 05.46.83.71.54 - Mail : bib.cabariot@gmail.com

GROUPE SCOLAIRE

Tél. 05.46.83.72.76 - Mail : e-cabariot@ac-poitiers.fr

GARDERIE - CENTRE DE LOISIRS

Horaires d'ouverture :

Tél. 05.46.83.47.33 - Mail : canailles17@gmail.com

INFORMATIONS PRATIQUES

- Services -

DÉCHETTERIE TONNAY-CHARENTE

Horaires d'ouverture - été

(du 1er avril au 30 septembre)

Du lundi au samedi de 9h30-12h00/14h30 à 19h

Horaires d'ouverture - hiver

(du 1er octobre au 31 mars)

Du lundi au samedi de 9h30-12h00/14h30 à 17h30

Le formulaire de demande de carte de déchetterie est disponible à la Mairie 

PASSEPORTS - CARTES D'IDENTITÉS

Pour toute demande relative à une demande de cartes d'identités ou de passeports, veuillez vous adresser à la Mairie de ROCHEFORT au 05.46.82.65.21

CARTE GRISE

Toutes les démarches concernant les cartes grises doivent s'effectuer en ligne sur les sites suivants :

- <https://franceconnect.gouv.fr>

- <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

TAXI PEYRON 06.89.17.18.76

TAXI PEYRON vous propose :

- Un véhicule 7 places pour vos déplacements personnels et professionnels (transferts gares et aéroports, courses, transports de colis etc...)

- Un véhicule 5 places conventionné CPAM (transport médical assis, CMPP, CAMPHEA...)

OFFICE DU TOURISME ROCHEFORT

Tél. 05.46.99.08.60 - www.rochefort-ocean.com

www.facebook.com/Rochefort.Ocean.Tourisme/

COMMUNAUTÉ D'AGGLO. ROCHEFORT OCÉAN

3, avenue Maurice Chupin - Parc des fourriers

BP 50224 - 17304 ROCHEFORT CEDEX

Tél. 05.46.82.17.80 - www.agglo-rochefortocean.fr

COVOITURAGE

Conducteurs et passagers, osez le covoiturage !

Publiez votre annonce sur :

"covoiturage.poitou-charentes.fr"